



## TERMES DE REFERENCE

**ATELIER SOUS REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES  
DES POINTS FOCALIS NATIONAUX DE LA CONVENTION DES  
NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION  
(CNULD) SUR L'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES D'ACTION  
NATIONAUX (PAN) SUR LA STRATEGIE DECENNALE (2008-2018)  
DE LA CNULD.**

©COMIFAC/GTCCD/BUR/HSG/JUIN 2011

 **THE GLOBAL  
MECHANISM**  
UNITED NATIONS CONVENTION  
TO COMBAT DESERTIFICATION



  
UNCCD

**giz**

## 1. Contexte et justification

En vue de mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD) a été adoptée le 17 juin 1994. 193 pays ont ratifié cette Convention y compris tous les pays d'Afrique centrale. Conformément aux dispositions de cette Convention, les pays membres de la COMIFAC ont élaboré leurs Programmes d'Action Nationaux (PAN) de lutte contre la désertification et la Sous-région a aussi développé et adopté en septembre 2008 son Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification (PASR/LCD-AC) suivant une démarche participative et itérative. Ce programme est à la fois un cadre fédérateur des différentes initiatives en matière de GDT en Afrique Centrale et un document opérationnel de l'axe 3 du plan de convergence de la COMIFAC, axe dont une des composantes est dédiée à la lutte contre la désertification en Afrique Centrale.

Les Programmes d'Action Nationaux (PAN) permettent d'identifier les facteurs contribuant à la désertification ainsi que les mesures concrètes à privilégier pour lutter contre celle-ci et atténuer les effets de la sécheresse. Ils servent à définir des stratégies à long terme qui doivent être intégrées aux politiques nationales de développement durable. Les PAN doivent être aptes à s'adapter à l'évolution de la situation ainsi qu'aux spécificités locales. Le PAN devait conférer à chaque pays membre de la COMIFAC, un instrument de planification participatif pour la mise en œuvre de la CNULD et servir d'outil de coordination et de mobilisation du financement des agences internationales et des pays donateurs. Malheureusement, l'expérience démontre que si les PAN constituent potentiellement des outils de planification stratégique importants au niveau national, ils n'ont pas relevé le défi escompté quant à la mobilisation des fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

Un nombre important des PAN ne suscitent que très peu d'intérêt chez les investisseurs. Ceux-ci leur reprochent leur manque de vision à long terme ainsi que l'absence de mécanismes permettant de tirer profits des expériences passées et d'aller au-delà des résultats obtenus par les autres types de projets bénéficiant déjà de leur support financier, mettant ainsi en péril leur capacité à générer les changements visés par la CNULD.

La Conférence des Parties (CdP) à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification a adopté à sa huitième session un Plan-Cadre Stratégique Décennal en octobre 2009 visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (« la Stratégie »). La Stratégie contient quatre objectifs stratégiques: améliorer les conditions de vie des populations touchées; améliorer l'état des écosystèmes touchés; dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention; et mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Ces objectifs doivent servir à orienter l'action de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires de la Convention au cours de la période 2008 - 2018. La Stratégie contient aussi les cinq objectifs opérationnels ci - après, qui doivent guider l'action que toutes les parties prenantes et tous les partenaires de la Convention mèneront à court et à moyen terme (trois à cinq ans) pour concourir à la réalisation des objectifs stratégiques: plaidoyer, sensibilisation et éducation; Cadre d'action; Science, technologie et connaissances; Renforcement des capacités et Financement & transfert de technologies.

La CdP 8 a invité instamment les pays parties en développement touchés et tout autre pays partie touché, dans le cadre de l'annexe applicable concernant la mise en œuvre au niveau régional, à aligner sur la Stratégie leurs programmes d'action et les autres activités pertinentes qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, notamment en s'attachant à atteindre les résultats associés aux cinq objectifs opérationnels.

Lors des travaux de la neuvième réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC9) qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 16 au 25 février 2011 auxquels la CEEAC et la COMIFAC ont pris part, la question de l'alignement des PAN sur la Stratégie décennale (2008-2018) a été classée parmi les priorités de la convention par les Parties.

Aussi, dans la feuille de route 2011 du Groupe de Travail de suivi de la mise en œuvre de la Convention en abrégé GTCCD, adoptée lors de sa troisième réunion organisée à Kigali les 20 et 21

janvier 2011 par la CEEAC et la COMIFAC, l'alignement des PAN sur la stratégie y figure comme une priorité pour la sous-région.

C'est dans ce contexte que, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) envisagent d'organiser avec la collaboration du Gouvernement Burundais et la Coopération Allemande (GIZ), un atelier sous régional de renforcement des capacités des Points Focaux Nationaux CNULD sur la Stratégie décennale (2008-2018) du 14 au 17 juin 2011 à Bujumbura.

## **2. Objectifs de l'atelier**

L'objectif général de l'atelier est de renforcer les capacités des Points Focaux Nationaux de la CNULD pour l'alignement des PAN sur la Stratégie décennale (2008-2018) de la CNULD, afin de leur permettre de démarrer ce processus avant la prochaine conférence des parties qui se tiendra du 10 au 21 octobre 2011 à Changwon (Corée du Sud).

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Rappeler la stratégie globale de la convention et son cadre de planification et de suivi ;
- Faire l'analyse globale des contraintes de la mise en œuvre des PAN ;
- Présenter les directives d'alignement et voir comment les mettre en œuvre de manière efficace;
- Élaborer une feuille de route générique pour l'alignement des PAN.

## **3. Résultats attendus**

Au terme de l'atelier, les Points Focaux Nationaux auront acquis les connaissances et le savoir faire nécessaire pour l'alignement des PAN sur la Stratégie. Ils auront ainsi :

- Une compréhension de la stratégie globale de la convention et son cadre de planification et de suivi ;
- Une maîtrise des directives sur l'alignement ;
- une feuille de route générique qui servira de base pour l'élaboration des feuilles de route nationales pour l'alignement des PAN.

## **4. Lieu et durée de l'atelier**

L'atelier de formation se tiendra à Bujumbura-Burundi (hôtel Safari Gate) du 14 au 17 juin 2011.

## **5. Méthodologie**

La formation sera dispensée par trois formateurs du Secrétariat Exécutif de la Convention, du Mécanisme Mondial et de la COMIFAC. La formation proprement dite consistera en des sessions de présentation par PowerPoint, des brainstormings et des exercices en groupe.

## **6. Participants**

Tous les Points Focaux CNULD des dix pays de la COMIFAC ainsi qu'un représentant de la CEEAC, un représentant du Secrétariat de la Convention, un représentant du Mécanisme Mondial, et les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

## **7. Documents de travail**

- TDR's de l'atelier ;
- Ordre du jour et agenda provisoire de l'atelier;
- le Plan-Cadre Stratégique Décennal 2008-2018 ;
- les directives sur l'alignement ;
- Les PAN.